

## AMUNDI ACTIONS ASIE

OPCVM de droit français

Société de gestion

**Amundi Asset Management**

Sous déléguataire de gestion comptable en titre  
**CACEIS Fund Administration France**

Dépositaire

**CACEIS BANK**

Commissaire aux comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**

# OPCVM AMUNDI ACTIONS ASIE

## Sommaire

	Pages
<b>Compte rendu d'activité</b>	<b>3</b>
<b>Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue</b>	<b>15</b>
<b>Informations spécifiques</b>	<b>16</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>17</b>
<b>Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>24</b>
<b>Comptes annuels</b>	<b>29</b>
Bilan Actif	30
Bilan Passif	31
Hors-Bilan	32
Compte de Résultat	33
<b>Annexes aux comptes annuels</b>	<b>34</b>
Règles et méthodes comptables	35
Evolution de l'Actif net	39
Compléments d'information	40
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	48
Inventaire	49
<b>Annexe(s)</b>	<b>55</b>
Caractéristiques de l'OPC	56
Information SFDR	62

## Compte rendu d'activité

Janvier 2023

Au Japon, l'inflation mesurée par l'IPC de base a atteint 4,0% en glissement annuel pour la première fois depuis décembre 1981, soit une hausse de 0,3 point de pourcentage par rapport au mois précédent. L'IPC de base moyen pour 2022 s'est établi à 2,3%, soit le niveau le plus élevé depuis 1991 (2,9%), abstraction faite d'une hausse de 2,6% liée à la taxe sur la consommation en 2014. S'agissant du secteur de l'énergie, les tarifs de l'électricité et du gaz ont poursuivi sur leur tendance haussière sous l'effet des renchérissements passés du pétrole et du GNL. Si l'essence s'est inscrite en hausse par rapport à la baisse observée un an plus tôt, son prix est, en réalité, resté stable grâce aux mesures visant à limiter la hausse des prix prises par le gouvernement. Les prix des produits alimentaires hors produits frais ont continué d'accélérer avec une hausse de 7,4% (novembre : +6,8%), mais la hausse de 0,4% en glissement mensuel a constitué un ralentissement par rapport aux hausses de 1,6% et de 1,1% enregistrées respectivement en octobre et en novembre. Les biens durables ont augmenté de 6,9% en glissement annuel (novembre : 6,6%, contribution de +0,02 point de pourcentage à la progression), tirés par les combinés téléphoniques mobiles. La hausse de 0,8% dans les services (+0,7%, +0,03 point) est presque entièrement imputable aux restaurants (+0,03 point de pourcentage). À Hong Kong, les ventes au détail ont reculé de 5,3% en glissement annuel en novembre, après une hausse de 2,5% enregistrée en octobre. En novembre, l'indice est tombé à son niveau le plus bas depuis mars 2022. Ce résultat s'explique par des baisses plus marquées des ventes de carburant, de produits alimentaires et de vêtements, ainsi que par une contraction des ventes de bijoux. L'accès de faiblesse de la tendance des ventes au détail s'explique par le resserrement des conditions monétaires, la faiblesse des prix des actifs et un déplacement de la demande de consommation vers les services, notamment les voyages. Compte tenu des résultats enregistrés en novembre, la moyenne annuelle des ventes au détail a été de -3,1% en novembre, en baisse par rapport aux -2,3% enregistrés en octobre. En janvier, l'euro a perdu -2,07% face à l'AUD à 1,54, -0,41% face au NZD à 1,68, -0,28% face au SGD à 1,43, mais il a gagné 0,3% face au JPY à 141,24, 1,76% face à l'USD à 1,09, 2,2% face au HKD à 8,51 et 3,18% face à la NOK à 10,85. D'un point de vue sectoriel, les titres des secteurs des matériaux, de la technologie de l'information et de la consommation discrétionnaire ont surperformé l'indice de référence, alors que ceux de la santé, des services aux collectivités et des biens de consommation de base ont sous-performé sur le mois. En janvier, le fonds a perçu principalement des dividendes de SEKISUI HOUSE LTD JPY50. Il ne s'agit pas d'un produit d'Amundi Research mais du département Amundi Investment Management.

Février 2023

Le Japon a annoncé les premières estimations préliminaires des données du PIB pour le trimestre courant d'octobre à décembre. Le PIB réel ajusté pour tenir compte de l'effet saisonnier a gagné +0,2% depuis le trimestre précédent, soit +0,6% sur une base annualisée. Ce résultat s'inscrit très en deçà du consensus du marché, qui tablait sur +0,5% pour la croissance trimestrielle et +2,0% pour la croissance annuelle. La consommation privée a progressé en base trimestrielle pour le troisième trimestre consécutif et les investissements privés hors résidentiel ont reculé pour la première fois depuis deux trimestres. La demande étrangère a eu un impact positif pour la première fois depuis deux trimestres. La croissance positive du PIB résulte en partie d'une augmentation réactive après la contraction du trimestre allant de juillet à septembre. Les dépenses de consommation n'ont toutefois pas été particulièrement fortes lorsqu'on exclut cet effet de rebond. Le rythme de croissance des exportations a ralenti. À Hong Kong, le PIB a baissé pour le quatrième trimestre consécutif, de 4,2% en glissement annuel au quatrième trimestre 2022. Pour l'ensemble de l'année 2022, le PIB a cédé 3,5% en glissement annuel. Les dépenses d'investissement ont reculé de 11,2% en glissement annuel au quatrième trimestre. La consommation privée a gagné 1,7% en glissement annuel sur le trimestre. Cette progression résulte en grande partie des 20 milliards HKD de bons distribués. Les exportations de services ont marqué un rebond de 2,3% en glissement annuel sur le trimestre, après une chute de 4,2% au troisième trimestre, principalement du fait des exportations financières. Après avoir atteint son plus bas en octobre, la bourse de Hong Kong a vu ses volumes journaliers d'échanges progresser de 13% en glissement annuel au quatrième trimestre. En février, l'EUR s'est déprécié de -2,35% face à l'USD à 1,06 et de -2,22% face au HKD à 8,32; à l'inverse, il s'est apprécié de 0,01% face au SGD à 1,43, de 1,15% face au NOK à 10,97, de 1,86% face au NZD à 1,71, de 2,03% face à l'AUD à 1,57, et de 2,28% face au JPY à 144,46. Du point de vue sectoriel, les titres de consommation discrétionnaire, des services aux collectivités et du secteur industriel ont surperformé l'indice de référence, tandis que ceux des secteurs des matières, des services de communication et de la santé se sont inscrits en sous-performance pendant le mois.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS ASIE

En février, le fonds a perçu principalement des dividendes de COMMONWEALTH BANK OF AUSTRALIA, FORTESCUE METALS GROUP, SANTOS LIMITED, WESFARMERS LIMITED, ORIGIN ENERGY LIMITED, COMPUTERSHARE LIMITED, MAPLETREE PAN ASIA COM TRUST, FAST RETAILING CO, ENDEAVOUR GROUP LTD/AUSTRALI et SEVEN I HOLDINGS. Ceci n'est pas un produit de la recherche Amundi. Ceci est un produit du département de gestion des investissements d'Amundi.

## Mars 2023

Au Japon, la production industrielle a crû de 4,5% en février, rebondissant après un mois de baisse et dépassant largement les prévisions de Bloomberg, qui tablait sur une augmentation de 2,7%. Les contraintes liées à l'offre continuent de s'atténuer. Les composants et appareils électroniques ont progressé en glissement mensuel après deux mois de baisse, et les machines de production ont augmenté pour la première fois en deux mois grâce aux équipements de production de semi-conducteurs. Le ratio des stocks pour les premiers a baissé, interrompant une tendance de trois mois. La baisse rapide de la production s'est interrompue. Les expéditions de biens d'équipement hors matériel de transport, qui comprennent les articles autres que le matériel de production et servent d'indicateur coïncident des dépenses d'investissement, ont augmenté de 2,9% d'un mois sur l'autre. La moyenne pour janvier-février était en baisse de 6,5% par rapport celle du quatrième trimestre 2022. À Hong Kong, les ventes au détail ont progressé de 5,2% en janvier par rapport au même mois de l'année dernière, contre un recul de -0,6% en décembre. La hausse des ventes au détail est la plus forte enregistrée depuis avril 2022. Elle est principalement due à la baisse du chômage et à l'augmentation des entrées de visiteurs grâce à la réouverture de la frontière avec la Chine continentale et, plus généralement, à l'assouplissement des restrictions de déplacement. Le S&P Global PMI est passé de 51,2 en janvier à 53,9 en février. Il s'agit là de son niveau le plus haut depuis mai 2022. Le résultat de février s'explique par une accélération de la croissance de la demande, une hausse record des commandes étrangères et une recrudescence de l'activité d'embauche et d'achat. En mars, l'euro a gagné 0,1% face au JPY à 144,6, 1,18% face au SGD à 1,44, 1,45% face au NZD à 1,74, 2,45% face au USD à 1,09, 2,45% face au HKD à 8,53, 3,15% face au AUD à 1,62 et 3,7% face à la NOK à 11,38. D'un point de vue sectoriel, les actions des secteurs des technologies de l'information, des matériaux et des services de communication ont surperformé l'indice de référence, tandis que celles des secteurs de la finance, de l'immobilier et de l'énergie ont sous-performé au cours du mois. En mars, le fonds a perçu principalement des dividendes de BHP GROUP LTD, TOYOTA MOTOR CORP, WOODSIDE ENERGY GROUP LTD, NIPPON YUSEN KK, SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GROUP, MITSUI CO, MITSUI OSK LINES LTD, RIO TINTO LTD, AMPOL LTD et MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP. Ceci n'est pas un produit de la recherche Amundi. Ceci est un produit du département de gestion des investissements d'Amundi.

## Avril 2023

Au Japon, il ressort des résultats de l'enquête Tankan de mars 2023 de la BOJ sur le moral des entreprises que l'indice de confiance des entreprises (résultat réel) pour les grandes entreprises manufacturières a reculé à +1% point (-6% points par rapport à l'enquête précédente), tandis que l'indice des grandes entreprises non manufacturières s'est établi à +20% points (+1% point par rapport à l'enquête précédente). L'analyse de la répartition des grandes entreprises manufacturières montre que les résultats des secteurs des matériaux ont été pénalisés par l'augmentation des coûts des intrants. En ce qui concerne les grands secteurs non manufacturiers, la conjoncture s'est améliorée pour le commerce de détail et les secteurs connexes grâce à la reprise de la consommation des ménages, à la faveur de la diminution du nombre de nouvelles infections par le virus COVID-19 et de la reprise de la consommation étrangère résultant de l'assouplissement des mesures de contrôle aux frontières. À Hong Kong, l'indice des directeurs d'achats (PMI) S&P Global est retombé à 53,5 en mars contre 53,9 en février. L'indice est donc resté au-dessus du seuil de 50,0, mais témoigne d'une amélioration des conditions d'exploitation du secteur privé légèrement en deçà de celles du mois précédent. Les données du mois de mars reflètent une hausse de la demande, de la production, des achats et de l'emploi. Le climat des affaires s'est dégradé, mais est demeuré positif, tandis que les conditions d'approvisionnement se sont améliorées. En revanche, les pressions sur les prix des intrants se sont intensifiées en raison de l'augmentation des coûts des matières premières, des salaires et des devises, avec à la clé la hausse la plus rapide des charges de production depuis plus d'une décennie. En avril, l'EUR a gagné 1,62% face au HKD à 8,67, 1,62% face à l'USD à 1,1, 1,97% face au SGD à 1,47, 2,93% face au NZD à 1,79, 2,98% face à l'AUD à 1,67, 3,73% face à la NOK à 11,8 et 3,96% face au JPY à 150,33. D'un point de vue sectoriel, les titres des secteurs des services aux collectivités, de l'immobilier et de la consommation de base ont surperformé l'indice de référence, alors que ceux des matériaux, des technologies de l'information et des services de communication ont sous-performé sur le mois.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS ASIE

En avril, le fonds a perçu principalement des dividendes de DBS GROUP HOLDINGS LTD, UNITED OVERSEAS BANK LTD, SWIRE PROPERTIES LTD, SWIRE PACIFIC A HKD0.60, CAPITALAND INVESTMENT LTD/SI, KEPPEL CORP, SITC INTERNA COMPANY LTD et SINGAPORE TECH ENGINEERING. Ceci n'est pas un produit de la recherche Amundi. Ceci est un produit du département de gestion des investissements d'Amundi.

## Mai 2023

Au Japon, l'indice de base des prix à la consommation (hors produits frais) était de +3,4% en glissement annuel en avril. Le nouvel indice de base des prix à la consommation (hors alimentation et énergie) s'est établi à +4,1% en glissement annuel, soit une hausse de 0,3% par rapport au mois précédent. Si l'on examine l'évolution des prix selon l'indice en chaîne (corrige des variations saisonnières), qui élimine les distorsions (biais à la hausse) dans les chiffres de l'IPC, le nouvel IPC de base a progressé pendant trois mois consécutifs à +0,5% d'un mois sur l'autre. Le nouvel IPC de base continue de croître à un rythme extrêmement élevé, de l'ordre de +6% en taux annualisé, et la tendance à la hausse des prix reste soutenue. Les oufs et les produits laitiers continuent d'exercer une forte pression à la hausse sur l'indice, mais les prix des huiles de cuisson et des restaurants ont marqué le pas, l'effet des augmentations de coûts antérieures s'estompant. Dans le secteur des services, les coûts d'hôtel ont augmenté plus rapidement en raison de la réduction du programme national de baisse des coûts des voyages du gouvernement, et les coûts de transport ferroviaire et de livraison ont augmenté. Les autres services sont restés stables. A Hong Kong, l'indice des directeurs d'achats (PMI) S&P Global a encore reculé de 53,5 en mars à 52,49 en avril. Le climat général des affaires n'a cessé de se dégrader. Bien que l'emploi ait progressé à son rythme le plus rapide depuis plus de deux ans, les résultats d'avril s'expliquent par le ralentissement de la croissance de la production et des nouvelles commandes. L'assouplissement des restrictions liées à la pandémie et la réouverture des frontières avec le continent ont continué de soutenir l'activité économique. L'inflation dans cette région s'est élevée à +2,0% en avril, une tendance portée par une accélération de l'inflation dans les secteurs de l'habillement et de l'alimentation. L'inflation moyenne annuelle a atteint +2,0% en avril, un niveau identique à celui de mars. En mai, l'EUR s'est déprécié de -3,7% face au HKD à 8,35, de -3,43% face à l'USD à 1,07, de -1,93% face au SGD à 1,44, de -1,39% face à l'AUD à 1,65, de -0,92% face au JPY à 148,95, de -0,48% face au NZD à 1,78, mais il s'est raffermi de 0,65% face à la NOK à 11,88. Sur le plan sectoriel, les titres des secteurs de la technologie de l'information, de l'industrie et de la santé ont surperformé l'indice de référence, tandis que ceux des secteurs de l'immobilier, de la consommation discrétionnaire et des matériaux ont sous-performé sur le mois. En mai, le fonds a perçu principalement des dividendes de : AIA GROUP, NATIONAL AUSTRALIA BANK, WESTPAC BANK CORP, ANZ GROUP HOLDINGS LTD, UNITED OVERSEAS BANK LTD, JARDINE CYCLE CARRIAGE LTD, MACQUARIE GROUP, DBS GROUP HOLDINGS LTD, GENTING SINGAPOUR LTD et CAPITALAND INVESTMENT LTD/SI. Ceci n'est pas un produit de la recherche Amundi, mais du département Amundi Investment Management.

## Juin 2023

Au Japon, les commandes de machines de base (commandes du secteur privé hors commandes de navires et d'électricité) ont augmenté de 5,5% en g. a. en avril, soit un taux supérieur aux prévisions du consensus qui était de 3,0%. Cette progression a été alimentée par une hausse de 11% des commandes de base des entreprises non manufacturières, y compris une forte augmentation des commandes du secteur financier et des assurances qui a confirmé les efforts soutenus de numérisation de ces deux secteurs. Les entreprises manufacturières ont reculé de 3,0% pour la deuxième fois consécutive. Les fabricants de machines ont été fragilisés par l'atonie de la demande étrangère, mais les textiles ont bénéficié de ce qui semble être une augmentation des investissements verts. Les statistiques du commerce pour mai 2023 indiquent que la valeur des exportations corrigée des variations saisonnières a baissé de 3,1% en glissement mensuel, ce qui constitue la première baisse en deux mois. Par région, les exportations vers les États-Unis ont reculé et, par catégorie de produits, les exportations d'équipements électriques et d'autres articles ont baissé. À Hong Kong, les ventes au détail ont progressé de 13,3% en glissement annuel en avril, en perte de vitesse après la hausse de 39,1 % en glissement annuel enregistrée en mars. Un effet de base important explique en partie le ralentissement, car les ventes avaient bénéficié de la diminution des cas de COVID-19 en avril de l'année dernière, lorsque des bons d'achat ont été distribués et que les restrictions liées à la pandémie avaient été assouplies. En avril de cette année, les ventes de bijoux, de vêtements et de cosmétiques ont dopé les chiffres sur les ventes, à la faveur du retour des touristes et d'une nouvelle distribution de bons d'achats aux ménages au cours du mois. D'autre part, la moyenne annuelle des ventes au détail a augmenté de 6,0% en avril, atteignant ainsi un niveau record depuis plus d'un an. En juin, l'EUR s'est déprécié de -1,61% face à la NOK à 11,69 et de -0,51% face à l'AUD à 1,64 ; à l'inverse, il s'est apprécié de 0,11% face au NZD à 1,78, de

# OPCVM AMUNDI ACTIONS ASIE

2,22% face au SGD à 1,48, de 2,34% face à l'USD à 1,09, de 2,44% face au HKD à 8,55, et de 5,87% face au JPY à 157,69. D'un point de vue sectoriel, les titres des secteurs des matériaux, de l'industrie et de la consommation discrétionnaire ont surperformé l'indice de référence, alors que ceux de la santé, de l'immobilier et des technologies de l'information ont sous-performé sur le mois. En juin, le fonds a perçu principalement des dividendes de TRANSURBAN GROUP, DEXUS, GPT GROUP, YAMAHA MOTOR, HONGKONG AND CHINA GAS, BRIDGESTONE CORP, AGC INC, CANON INC, HULIC COMPANY LTD et INPEX CORPORATION. Ceci n'est pas un produit de la recherche Amundi, mais du département Amundi Investment Management.

## Juillet 2023

Au Japon, lors de sa réunion de politique monétaire des 27 et 28 juillet 2023, la Banque du Japon (BoJ) a décidé d'adopter une approche plus souple de l'encadrement des taux d'intérêt à long terme et à court terme. La Banque a relevé le rendement des opérations d'achat d'obligations à taux fixe menées sur les rendements des JGB à 10 ans de 0,5% à 1,0%. Dans le rapport sur les perspectives de l'activité économique et des prix (Outlook Report) publié en même temps que la déclaration de politique générale, la BoJ a révisé ses perspectives de croissance du PIB réel, de l'IPC sous-jacent et de l'IPC de base. Les révisions des perspectives de croissance du PIB réel ont été minimales, la Banque prévoyant désormais +1,3% pour l'exercice 2023 (précédemment +1,4%), +1,2% pour l'exercice 2024 (+1,2%) et +1,0% pour l'exercice 2025 (+1,0%). Toutefois, la BoJ prévoit maintenant une croissance de l'IPC sous-jacent de +2,5% pour l'exercice 2023 (précédemment +1,8%), +1,9% pour l'exercice 2024 (+2,0%), +1,6% pour l'exercice 2025 (+1,6%), et une croissance de l'IPC de base de +3,2% pour l'exercice 2023 (précédemment +2,5%), +1,7% pour l'exercice 2024 (+1,7%), et +1,8% pour l'exercice 2025 (+1,8%). À Hong Kong, les ventes au détail ont accéléré en mai. Elles ont augmenté de 16,5% en glissement annuel, après une hausse de 13,3% en avril. L'augmentation du nombre de touristes et la distribution de bons de consommation aux résidents ont été les principales sources de cette forte croissance. Les ventes de carburants se sont contractées plus fortement en mai, tandis que les ventes des supermarchés se sont repliées à un rythme plus modéré, bien que toujours prononcé. Enfin, les ventes de bijoux et de vêtements ont marqué le pas, mais sont restées rapides ; les bijoux ont par exemple augmenté de plus de la moitié en termes annuels. En juillet, l'euro a perdu -4,57% face à la NOK à 11,15, -0,85% face au SGD à 1,46, -0,66% face au JPY à 156,65, -0,52% face au NZD à 1,77 et -0,17% face à l'AUD à 1,64, mais il a gagné 0,57% face au HKD à 8,6, et 1,06% face à l'USD à 1,1. D'un point de vue sectoriel, les titres des secteurs de l'énergie, de la finance et de l'immobilier ont surperformé l'indice de référence, alors que ceux de la santé, de la consommation de base et des technologies de l'information ont sous-performé sur le mois. En juillet, le fonds a perçu principalement des dividendes de BOC HONG KONG HOLDINGS LTD et SEKISUI HOUSE LTD. Ceci n'est pas un produit de la recherche Amundi, mais du département Amundi Investment Management.

## Août 2023

Au Japon, le PIB réel pour le trimestre d'avril à juin a augmenté de 1,5% en glissement trimestriel (+6,0% en rythme annuel), marquant le troisième trimestre consécutif d'expansion et dépassant les prévisions du consensus du marché, à savoir une croissance de 0,8% en glissement trimestriel (+2,9% en rythme annuel). De ce fait, le PIB du Japon sur le trimestre avril-juin 2023 a excédé de 0,6% le dernier sommet atteint sur la période juillet-septembre 2019, c'est-à-dire juste avant le relèvement de la taxe sur la consommation. L'accélération de la croissance sur le trimestre avril-juin 2023 s'explique par la contribution importante de la demande extérieure (exportations nettes), avec un redressement des exportations d'automobiles au moment même où les importations diminuaient. La demande intérieure a en réalité apporté une contribution négative, de sorte que les détails de ces chiffres ne sont pas vraiment favorables. À Hong Kong, l'indice des directeurs d'achats (PMI) est ressorti à 49,4 en juillet. Ce niveau marque un repli par rapport à juin (50,3). L'indice est passé sous le seuil de statu quo de 50,0, ce qui indique une détérioration du climat des affaires dans le secteur privé par rapport au mois précédent. Le chiffre de juillet correspond à la pire performance de l'indice depuis novembre 2022. Les dernières données révèlent que l'impulsion donnée par la levée des restrictions relatives au COVID-19 dans le pays et en Chine continentale s'est largement dissipée. Les chiffres de juillet sont imputables à la baisse des nouvelles commandes et de la production. En outre, la confiance des chefs d'entreprise a atteint son niveau le plus bas depuis huit mois, tandis que les entreprises ont réduit leurs achats et que les pressions sur les prix se sont amplifiées. En août, l'EUR a perdu -1,56% face à l'USD à 1,09, -1,02% face au HKD à 8,51, mais il a gagné 0,12% face au SGD à 1,47, 0,87% face au JPY à 158,01, 2,42% face à l'AUD à 1,68, 2,89% face au NZD à 1,82 et 3,51% face à la NOK à 11,54. D'un point de vue sectoriel, les titres des secteurs de l'énergie, des services aux collectivités et des biens de consommation de base ont surperformé l'indice de référence, alors que ceux des services de communication, des matériaux

# OPCVM AMUNDI ACTIONS ASIE

et de la finance ont sous-performé sur le mois. En août, le fonds a perçu principalement des dividendes émanant de : COMMONWEALTH BANK OF AUSTRALIA, WOODSIDE ENERGY GROUP LTD, HONG KONG EXCHANGES & CLEAR, DBS GROUP HOLDINGS LTD, WESFARMERS LIMITED, UNITED OVERSEAS BANK LTD, SANTOS LTD, KEPPEL CORP, TELSTRA GROUP LTD et OVERSEA-CHINESE BANKING CORP. Ceci n'est pas un produit de la recherche Amundi, mais du département Amundi Investment Management.

## Septembre 2023

Au Japon, la croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC) de base (hors produits frais) est restée inchangée à 3,1% en glissement annuel en août, niveau supérieur au consensus de 3,0%. L'IPC global a progressé de 3,2% en glissement annuel, alors que la hausse de l'IPC « core-core » (hors produits frais et énergie) est restée stable à 4,3%. L'IPC total (hors alimentation et énergie) a augmenté de 2,7% en glissement annuel. Les hausses de prix ont conduit à une inflation plus élevée sur des boissons et aliments comme le lait, les yogourts et les puddings. La croissance des coûts d'hébergement s'est amplifiée, mais l'inflation a diminué pour d'autres services, comme les billets d'avion. Le renchérissement de l'essence et du kérosène s'est accentué en août, alors que la désinflation de l'électricité et du gaz urbain s'est intensifiée. Dans le détail, l'inflation sur le prix de l'essence a augmenté de +1,1% en juillet à +7,5% en août, alors que le prix du kérosène est passé d'un recul de 1,4% à une hausse de 3,2% dans le même temps. À Hong Kong, selon l'indice mondial des directeurs d'achats de S&P, les conditions opérationnelles du secteur privé ont continué de se dégrader en août, quoique dans une moindre mesure que le mois précédent. L'indice PMI s'est établi à 49,8, en amélioration par rapport au 49,4 de juillet, mais encore en deçà du seuil de neutralité de 50,0. Les nouvelles commandes ont de nouveau reculé en août, y compris en provenance de Chine continentale, alors que la production et l'emploi diminuaient aussi et que la confiance des entreprises se dégradait nettement. Mais les pressions sur les coûts subies par le secteur privé se sont atténuées et les commandes à l'export ont globalement progressé malgré une demande faible en provenance de Chine continentale. En septembre, l'EUR a cédé 3,33% face au NZD, à 1,76, 2,57% face au HKD, à 8,29, 2,45% face à l'USD, à 1,06, 2,42% face à la NOK, à 11,27, 2,11% face à l'AUD, à 1,64, 1,41% face au SGD, à 1,45, et 0,01% face au JPY, à 157,99. Sur le plan sectoriel, les titres des secteurs de l'énergie, de la finance et des biens de consommation discrétionnaire ont surperformé l'indice de référence, alors que les titres des secteurs des technologies de l'information, de la santé et de l'industrie ont au contraire sous-performé sur le mois. En septembre, le fonds a principalement perçu des dividendes de BHP GROUP LTD, SWIRE PACIFIC, FORTESCUE METALS GROUP, TOYOTA MOTOR CORP, WOODSIDE ENERGY GROUP LTD, MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP, KDDI CORP, MITSUI & CO LTD, SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GROUP et NIPPON TELEGRAPH & TELEPHONE. Ceci n'est pas un produit de la recherche Amundi, mais du département Amundi Investment Management.

## Octobre 2023

Au Japon, la valeur des exportations, corrigée des variations saisonnières, affiche une solide progression de 7,2 % en glissement annuel en septembre. L'indice des volumes d'exportations avance de 6,2% en glissement annuel, de même que l'indice des prix des exportations qui progresse de 0,4%. Par région, l'indice des volumes d'exportations progresse dans l'ensemble des pays et régions de premier plan. Par catégorie de produits, la valeur des exportations a augmenté dans les machines d'usage général, les produits chimiques, etc. La valeur des importations, corrigée des variations saisonnières, signe également une hausse assez marquée de 5,4% en glissement mensuel. L'indice des volumes d'importations progresse de 4,5% et celui des prix de +0,1%. Par catégorie de produits, la valeur des importations a augmenté du côté des avions, des machines à usage général, des matières premières, etc. Le déficit commercial s'est réduit à 434 milliards JPY en septembre. À Hong Kong, l'inflation a été de 2% en septembre, contre 1,7% en août, une hausse alimentée par l'envolée des prix de l'alimentation. Toutefois, l'inflation annuelle moyenne s'inscrit en repli à 1,9% en septembre. Les prix à la consommation ont progressé de 0,38% en septembre par rapport au mois précédent, hausse la plus sensible depuis janvier. Jusqu'à présent, les pressions sur les prix ont été contenues en 2023 grâce à la disparition des perturbations d'approvisionnement liées au Covid-19, au repli des prix des matières premières à l'international depuis un an et à la vigueur du HKD favorisé par son arrimage à l'USD. En octobre, l'EUR a cédé 0,26% face au HKD, à 8,27, et 0,17% face à l'USD, à 1,06. En revanche, il a gagné 0,21% face au SGD, à 1,45, 1,32% face au JPY, à 160,08, 1,77% face à l'AUD, à 1,67, 3,13% face au NZD, à 1,82, et 4,82% face à la NOK, à 11,81.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS ASIE

Sur le plan sectoriel, les titres des secteurs des services aux collectivités, de la finance et des matériaux ont surperformé l'indice de référence, tandis que les titres des secteurs de la santé, de l'énergie et de l'industrie ont au contraire sous-performé sur le mois. En octobre, le fonds a principalement perçu des dividendes de : SINGAPORE EXCHANGE LIMITED, NEWCREST MINING et HANG SENG BANK. Ceci n'est pas un produit de la recherche Amundi, mais du département Amundi Investment Management.

## Novembre 2023

Au Japon, l'IPC sous-jacent (hors produits frais) d'octobre 2023 a enregistré une hausse de 2,9% en glissement annuel. Le nouvel IPC de base (hors produits frais et énergie) s'est établi à +4,0%. Le chiffre corrigé des variations saisonnières du nouvel IPC de base est ressorti à +0,1% en glissement mensuel. Si l'on considère la moyenne mobile sur trois mois, le taux de croissance s'est considérablement contracté par rapport au mois précédent, et le rythme sous-jacent de la hausse des prix a eu davantage tendance à ralentir. L'examen de la variation annuelle de l'IPC sous-jacent en termes de biens et de services montre un élargissement de la fourchette positive pour les biens de consommation durables et les services. Le secteur de l'énergie a été confronté à une contraction de la fourchette négative en raison de la réduction des subventions associées aux mesures visant à compenser l'augmentation du coût de l'énergie. Dans le même temps, les biens semi-durables et non durables (à l'exception des produits alimentaires frais et de l'énergie) ont connu une diminution de la fourchette positive. À Hong Kong, le PMI s'est établi à 48,9 en octobre, soit un niveau légèrement en retrait par rapport à celui de septembre (49,6). L'indice est tombé à son niveau le plus bas depuis mars 2022. Le fait que l'indice soit resté sous la barre des 50,0 suggère une détérioration des conditions d'exploitation du secteur privé. En octobre, les entreprises ont enregistré une baisse des nouvelles affaires, y compris en provenance de Chine continentale, tandis que l'activité d'achat, le niveau des stocks et l'emploi ont également diminué. L'inflation du coût des intrants a accéléré, bien que les prix à la production aient progressé à un rythme plus lent, les entreprises s'efforçant de stimuler leurs ventes. En novembre, l'EUR s'est déprécié de 2,79% par rapport au NZD à 1,77, de 1,43% par rapport à l'AUD à 1,65, de 0,43% par rapport à la NOK à 11,76, tandis qu'il s'est apprécié de 0,56% par rapport au SGD à 1,46, de 0,77% par rapport au JPY à 161,3, de 3,04% par rapport au HKD à 8,52 et de 3,23% par rapport à l'USD à 1,09. D'un point de vue sectoriel, les titres des secteurs des technologies de l'information, de la santé et des matériaux ont surperformé l'indice de référence, alors que les titres de l'énergie, de la consommation de base et des services aux collectivités ont au contraire sous-performé sur le mois. En novembre, le fonds a perçu principalement des dividendes de NATIONAL AUSTRALIA BANK, ANZ GROUP HOLDINGS LTD, WESTPAC BANK CORP, DBS GROUP HOLDINGS LTD, MACQUARIE GROUP, ARISTOCRAT LEISURE LIMITED, SINGAPORE EXCHANGE LIMITED, LINK REIT, MAPLETREE PAN ASIA COM TRUST et SINGAPORE TELECOMMUNICATIONS. Ceci n'est pas un produit de la recherche Amundi, mais du département Amundi Investment Management.

## Décembre 2023

Au Japon, les résultats de l'enquête Reuters Tankan de décembre 2023 (menée entre le 21 novembre et le 1er décembre) ont montré que le climat des affaires s'est amélioré dans le secteur manufacturier (l'indice de diffusion actuel a augmenté de 6 points, passant de +6 en novembre à +12 en décembre) et a légèrement baissé dans le secteur non manufacturier, qui reste toutefois à un niveau élevé (légère baisse de 1 point, passant de +27 à +26). L'amélioration dans le secteur manufacturier s'explique par l'augmentation des commandes des constructeurs automobiles et la reprise des semi-conducteurs destinés aux applications gourmandes en mémoire. En ce qui concerne le secteur non manufacturier, malgré une embellie dans les secteurs de la construction et de l'immobilier, le recul des services d'information et de communication, des transports et des services publics, et du commerce de détail ont été à l'origine de l'accès de faiblesse. À Hong Kong, l'indice des directeurs d'achats (PMI) S&P Global a progressé à 50,1 en novembre, contre 48,9 en octobre. L'indice a franchi le seuil des 50,0, ce qui témoigne d'une légère amélioration de l'économie dans le secteur privé par rapport au mois précédent. Il s'agit là de son niveau le plus haut depuis juin 2023. Cette amélioration s'explique par la croissance de l'emploi et des achats, ainsi que de la production et des nouvelles commandes. Par ailleurs, le climat général des affaires a retrouvé des couleurs. En décembre, l'EUR s'est déprécié de 4,61% par rapport au NOK à 11,22, de 3,45% par rapport au JPY à 155,73, de 1,62% par rapport à l'AUD à 1,62, de 1,24% par rapport au NZD à 1,74, tandis qu'il s'est apprécié de 0,07% par rapport au SGD à 1,46, de 1,22% par rapport au HKD à 8,63 et de 1,24% par rapport à l'USD à 1,1.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS ASIE

D'un point de vue sectoriel, les titres des secteurs des matériaux, de l'immobilier et des services aux collectivités ont surperformé l'indice de référence, alors que ceux des biens de consommation discrétionnaire, de l'énergie et de la finance ont sous-performé sur le mois. En décembre, le fonds a perçu principalement des dividendes des entreprises suivantes : DEXUS/AU, TRANSURBAN GROUP, GPT GROUP, BRIDGESTONE CORP, INPEX CORP, HULIC CO LTD, STOCKLAND, YAMAHA MOTOR, CHUGAI PHARMACEUTICAL CO LTD et CANON INC. Ceci n'est pas un produit de la recherche Amundi, mais du département Amundi Investment Management.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI ACTIONS ASIE et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI ACTIONS ASIE - I (C) en devise EUR : 10,14% / 10,66% avec une Tracking Error de 1,24%.
- Part AMUNDI ACTIONS ASIE - P (C) en devise EUR : 9,58% / 10,66% avec une Tracking Error de 1,23%.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ADVANTEST	194 722,32	737 855,09
MITSUBISHI ELECTRIC CORP	246 705,84	540 168,30
HITACHI JPY50	450 256,40	309 982,17
ASTELLAS PHARMA	214 572,22	481 047,80
NEC ELECTRONICS CORP	666 137,92	22 851,86
NINTENDO CO LTD	473 400,60	205 236,21
HOYA PENTAX	290 038,81	375 976,51
CAPCOM CO LTD	357 903,86	285 534,67
NATIONAL AUSTRALIA BANK LTD	352 274,63	282 466,22
OLYMPUS CORP	415 322,51	196 489,20

## Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 935 774,43

- o Change à terme :
- o Future : 935 774,43
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(\*) Sauf les dérivés listés.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS ASIE

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <b>Total</b>	
<b>Instruments financiers dérivés</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <b>Total</b>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	1 801,93
. Autres revenus	
<b>Total des revenus</b>	<b>1 801,93</b>
. Frais opérationnels directs (**)	844,65
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
<b>Total des frais</b>	<b>844,65</b>

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

(\*\*) dont 843,6 euros rétrocédés à Amundi Intermédiation et/ou le Gestionnaire financier.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS ASIE

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

### a) Titres et matières premières prêtés

Montant				
% de l'Actif Net*				

\*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

### b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant				
% de l'Actif Net				

### c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

--	--	--	--	--

### d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

--	--	--	--	--

### e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type				
- Actions				
- Obligations				
- OPC				
- TCN				
- Cash				
Rating				
Monnaie de la garantie				

### f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X
Contrepartie centrale				
Bilatéraux	X			X

# OPCVM AMUNDI ACTIONS ASIE

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

## g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes					

## h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes					

## i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

## j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres					
Cash					

## k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

# OPCVM AMUNDI ACTIONS ASIE

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

## I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus				
- OPC	1 801,93			
- Gestionnaire				
- Tiers				
Coûts				
- OPC	1,05			
- Gestionnaire				
- Tiers	843,60			

## e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

## i) Données sur la réutilisation des garanties

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

## k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

## I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPC, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPC. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPC. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

## Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque du marché des actions asiatiques sur lequel il est investi.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er janvier 2023.

"CACEIS BANK, Société Anonyme Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge, RCS Nanterre 692 024 722 Activité principale : Banque et prestataire de services d'investissement agréé par le CECEI le 1er avril 2005 ".

"Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)) sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives. Les principales incidences négatives obligatoires de l'Annexe 1 du règlement délégué sont prises en compte dans la stratégie d'investissement via une combinaison d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le process d'investissement, d'engagement et de vote. Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la société de gestion disponible sur son site internet : [www.amundi.com](http://www.amundi.com) ".

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus.

"Règlement (UE) 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») sur la mise en place d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement Disclosure.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et contrôle de la pollution, (vi) protection des écosystèmes sains.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe "do no significant harm" ou "DNSH"), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe "do no significant harm" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents à l'OPC qui prennent en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de cet OPC prennent pas en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental ".

Date de mise à jour du prospectus : 1er janvier 2023.

Date de la mise à jour du règlement : 1er janvier 2023.

## Informations spécifiques

### Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

### Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

### Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée.  
Niveau de levier indicatif : 1,80%.

## Informations réglementaires

### Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

#### Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

#### Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

#### Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

### Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

### Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

### Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : [www.amundi.com](http://www.amundi.com).

# OPCVM AMUNDI ACTIONS ASIE

## Politique de Rémunérations

### **Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire**

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

### **1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Amundi Asset Management (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (1 923 bénéficiaires <sup>(1)</sup>) s'est élevé à 207 362 471 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 145 346 571 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 62 015 900 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

<sup>(1)</sup> Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2023, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations versées sur l'exercice (fixes et variables différées et non différées), 21 370 354 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (44 bénéficiaires), 15 185 244 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

### **1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt**

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS ASIE

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

## 1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

### *Critères quantitatifs :*

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
  - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
  - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
  - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
  - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
  - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

## 2. Fonctions commerciales

### *Critères quantitatifs :*

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

## 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS ASIE

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

## **Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde<sup>1</sup>, selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleurs pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité<sup>2</sup>. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG<sup>3</sup> :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciels/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

**Exclusions normatives** liées aux conventions internationales :

- **mines anti-personnel et bombes à sous-munitions<sup>4</sup>,**
- **armes chimiques et biologiques<sup>5</sup>,**

<sup>1</sup> Sources Amundi Décembre 2023

<sup>2</sup> Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

<sup>3</sup> Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 37 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

<sup>4</sup> Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

<sup>5</sup> Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

# OPCVM AMUNDI ACTIONS ASIE

- armes à uranium appauvri,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies<sup>6</sup>.

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- charbon thermique<sup>7</sup>,
- hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)<sup>8</sup>,
- tabac (produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises).

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes, sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante<sup>9</sup>.

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

- Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

---

<sup>6</sup> Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

<sup>7</sup> Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

<sup>8</sup> Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

<sup>9</sup> Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS ASIE

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

- ***Armement nucléaire***

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats l'ayant ratifié mais n'étant pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

## Règlements SFDR et Taxonomie

### Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS ASIE

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

## Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS ASIE

**Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 décembre 2023**

**AMUNDI ACTIONS ASIE**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
AMUNDI ASSET MANAGEMENT  
90, boulevard Pasteur  
75015 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AMUNDI ACTIONS ASIE relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



AMUNDI ACTIONS ASIE

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2024.04.19 11:07:28 +0200



# OPCVM AMUNDI ACTIONS ASIE

## Comptes annuels

# OPCVM AMUNDI ACTIONS ASIE

## Bilan Actif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>51 796 456,49</b>	<b>49 682 895,89</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>51 790 489,60</b>	<b>48 896 581,20</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	51 790 489,60	48 896 581,20
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>-29,54</b>	<b>719 517,14</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés	-29,54	719 517,14
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>5 996,43</b>	<b>66 797,55</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	5 996,43	66 797,55
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>90 308,71</b>	<b>142 670,96</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	90 308,71	142 670,96
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>287 409,38</b>	<b>1 371 851,96</b>
Liquidités	287 409,38	1 371 851,96
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>52 174 174,58</b>	<b>51 197 418,81</b>

# OPCVM AMUNDI ACTIONS ASIE

## Bilan Passif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	50 479 124,73	49 398 305,08
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	943 585,21	206 287,67
Résultat de l'exercice (a,b)	635 323,65	806 104,38
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>52 058 033,59</b>	<b>50 410 697,13</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>5 996,43</b>	<b>543 811,86</b>
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		505 181,96
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		505 181,96
Instruments financiers à terme	5 996,43	38 629,90
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	5 996,43	38 629,90
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>110 144,56</b>	<b>242 909,82</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	110 144,56	242 909,82
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>52 174 174,58</b>	<b>51 197 418,81</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# OPCVM AMUNDI ACTIONS ASIE

## Hors-Bilan au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
OSE TOPIX FUT 0324	603 725,44	
M-TOPIX (TOK) 0324	332 048,99	
M-TOPIX (TOK) 0323		13 441,59
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
OSE TOPIX FUT 0323		1 344 158,61
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# OPCVM AMUNDI ACTIONS ASIE

## Compte de Résultat au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	5 340,12	1 684,62
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 330 390,43	1 509 797,62
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	2 411,01	2 807,92
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>1 338 141,56</b>	<b>1 514 290,16</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	3 097,38	
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	3 285,36	3 614,19
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>6 382,74</b>	<b>3 614,19</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>1 331 758,82</b>	<b>1 510 675,97</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	674 630,35	692 682,71
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>657 128,47</b>	<b>817 993,26</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-21 804,82	-11 888,88
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>635 323,65</b>	<b>806 104,38</b>

# OPCVM AMUNDI ACTIONS ASIE

## Annexes aux comptes annuels

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS ASIE

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

## **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

## **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

## **Instruments financiers à terme :**

### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

## **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS ASIE

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010187393 - Part AMUNDI ACTIONS ASIE I : Taux de frais maximum de 1,00%.  
FR0010176891 - Part AMUNDI ACTIONS ASIE P : Taux de frais maximum de 1,50%.

## **Swing pricing**

### **Mécanisme du Swing Pricing**

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS ASIE

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part AMUNDI ACTIONS ASIE I	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI ACTIONS ASIE P	Capitalisation	Capitalisation

## 2. Évolution de l'actif net au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>50 410 697,13</b>	<b>56 549 786,40</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	1 025 140,64	1 374 014,33
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-4 147 128,77	-3 193 425,27
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 941 580,18	2 439 319,60
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 377 270,79	-1 462 977,55
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	274 669,71	168 339,66
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-63 828,80	-148 644,27
Frais de transactions	-75 743,89	-58 098,89
Différences de change	-3 511 763,00	-1 425 208,72
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 882 989,14	-4 589 609,18
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	8 865 893,13	4 982 903,99
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-4 982 903,99	-9 572 513,17
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	41 563,57	-60 792,24
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	3 018,95	-38 544,62
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	38 544,62	-22 247,62
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	657 128,47	817 993,26
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>52 058 033,59</b>	<b>50 410 697,13</b>

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Actions	935 774,43	1,80
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	<b>935 774,43</b>	<b>1,80</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							287 409,38	0,55
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# OPCVM AMUNDI ACTIONS ASIE

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	287 409,38	0,55								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 JPY		Devise 2 AUD		Devise 3 HKD		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	33 957 672,72	65,23	11 957 450,24	22,97	3 254 767,03	6,25	2 620 599,61	5,03
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres	29,54							
Créances	67 383,13	0,13	20 192,14	0,04	1 733,44			
Comptes financiers	248 255,12	0,48	13 389,21	0,03	4 001,39	0,01	16 047,12	0,03
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	1 000,45							
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture							935 774,43	1,80
Autres opérations								

# OPCVM AMUNDI ACTIONS ASIE

## 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Ventes à règlement différé	1 000,00
	Dépôts de garantie en espèces	12 665,64
	Coupons et dividendes en espèces	76 629,60
	Autres créances	13,47
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>90 308,71</b>
<b>DETTES</b>		
	Achats à règlement différé	1 000,45
	Frais de gestion fixe	81 170,34
	Autres dettes	27 973,77
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>110 144,56</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-19 835,85</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part AMUNDI ACTIONS ASIE I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1,518	160 763,00
Parts rachetées durant l'exercice	-10,077	-1 091 726,93
Solde net des souscriptions/rachats	-8,559	-930 963,93
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	163,903	
<b>Part AMUNDI ACTIONS ASIE P</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	23 452,298	864 377,64
Parts rachetées durant l'exercice	-82 990,197	-3 055 401,84
Solde net des souscriptions/rachats	-59 537,899	-2 191 024,20
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	860 186,020	

# OPCVM AMUNDI ACTIONS ASIE

## 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part AMUNDI ACTIONS ASIE I</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part AMUNDI ACTIONS ASIE P</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

# OPCVM AMUNDI ACTIONS ASIE

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Part AMUNDI ACTIONS ASIE I</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	182 269,74
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part AMUNDI ACTIONS ASIE P</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	492 360,61
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Rétrocessions des frais de gestion	

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	29/12/2023
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

# OPCVM AMUNDI ACTIONS ASIE

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			

# OPCVM AMUNDI ACTIONS ASIE

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	635 323,65	806 104,38
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>635 323,65</b>	<b>806 104,38</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part AMUNDI ACTIONS ASIE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	284 635,07	344 244,05
<b>Total</b>	<b>284 635,07</b>	<b>344 244,05</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part AMUNDI ACTIONS ASIE P</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	350 688,58	461 860,33
<b>Total</b>	<b>350 688,58</b>	<b>461 860,33</b>

# OPCVM AMUNDI ACTIONS ASIE

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	943 585,21	206 287,67
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>943 585,21</b>	<b>206 287,67</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part AMUNDI ACTIONS ASIE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	338 235,92	72 736,76
<b>Total</b>	<b>338 235,92</b>	<b>72 736,76</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part AMUNDI ACTIONS ASIE P</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	605 349,29	133 550,91
<b>Total</b>	<b>605 349,29</b>	<b>133 550,91</b>

# OPCVM AMUNDI ACTIONS ASIE

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/12/2019	30/12/2020	30/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>56 614 441,37</b>	<b>55 008 553,14</b>	<b>56 549 786,40</b>	<b>50 410 697,13</b>	<b>52 058 033,59</b>
<b>Part AMUNDI ACTIONS ASIE I en EUR</b>					
Actif net	19 602 561,37	18 734 051,02	20 011 471,48	17 869 366,22	18 704 330,11
Nombre de titres	193,570	187,213	178,838	172,462	163,903
Valeur liquidative unitaire	101 268,59	100 068,10	111 897,20	103 613,35	114 118,29
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	3 040,51	161,54	7 175,66	421,75	2 063,63
Capitalisation unitaire sur résultat	1 714,62	1 254,61	1 591,36	1 996,05	1 736,60
<b>Part AMUNDI ACTIONS ASIE P en EUR</b>					
Actif net	37 011 880,00	36 274 502,12	36 538 314,92	32 541 330,91	33 353 703,48
Nombre de titres	1 054 651,299	1 050 975,242	951 456,653	919 723,919	860 186,020
Valeur liquidative unitaire	35,09	34,51	38,40	35,38	38,77
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,05	0,05	2,46	0,14	0,70
Capitalisation unitaire sur résultat	0,44	0,28	0,36	0,50	0,40

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>AUSTRALIE</b>				
ARISTOCRAT LEISURE	AUD	12 796	321 730,52	0,62
AUST AND NZ BANKING GROUP	AUD	21 717	346 720,77	0,66
BHP GROUP LTD	AUD	59 316	1 841 762,33	3,54
BRAMBLES LTD	AUD	28 708	240 484,38	0,46
COCHLEAR LIMITED	AUD	1 792	329 666,36	0,64
COLES GROUP LTD	AUD	29 667	294 384,00	0,56
COMMONWEALTH BANK OF AUSTRALIA	AUD	18 341	1 263 018,89	2,43
CSL LTD	AUD	5 081	897 110,98	1,72
DEXUS	AUD	51 907	245 545,61	0,47
FORTESCUE METALS GROUP	AUD	29 962	535 566,30	1,03
GENERAL PROPERTY TRUST	AUD	92 812	265 257,18	0,51
GOODMAN GRP UNIT	AUD	5 281	82 296,57	0,16
MACQUARIE GROUP	AUD	2 298	259 919,40	0,50
NATIONAL AUSTRALIA BANK LTD	AUD	43 142	815 799,96	1,57
ORIGIN ENERGY	AUD	47 178	246 131,94	0,47
PILBARA MINERALS LTD	AUD	91 570	222 789,82	0,43
QBE INSURANCE GROUP	AUD	33 343	304 161,87	0,58
REA GROUP	AUD	1 959	218 583,72	0,42
RIO TINTO LIMITED EX CRA LTD	AUD	4 976	415 793,04	0,80
SANTOS LIMITED AUD0.25	AUD	8 129	38 053,60	0,07
STOCKLAND	AUD	99 525	272 795,52	0,52
TELSTRA CORP LIMITED	AUD	114 268	278 717,89	0,54
TRANSURBAN GROUP	AUD	42 056	355 148,88	0,68
VICINITY CENTRES	AUD	174 193	218 879,91	0,42
WESFARMERS LTD	AUD	11 157	391 987,29	0,75
WESTPAC BKG CORP	AUD	24 734	348 879,03	0,67
WOODSIDE ENERGY GROUP LTD	AUD	28 084,000000 4	537 285,91	1,04
WOOLWORTHS	AUD	7 723	176 959,55	0,34
<b>TOTAL AUSTRALIE</b>			<b>11 765 431,22</b>	<b>22,60</b>
<b>BERMUDES</b>				
JARDINE MATHESON HOLDINGS LTD	USD	600	22 380,52	0,04
<b>TOTAL BERMUDES</b>			<b>22 380,52</b>	<b>0,04</b>
<b>CHINE</b>				
FUTU HOLDINGS LTD-ADR	USD	2 000	98 063,00	0,19
<b>TOTAL CHINE</b>			<b>98 063,00</b>	<b>0,19</b>
<b>HONG-KONG</b>				
AIA GROUP	HKD	135 200	1 066 115,09	2,05
BANK OF CHINA HONG KONG HOLDINGS	HKD	104 500	256 715,10	0,49
GENTING SINGAPORE LTD	SGD	328 700	225 260,42	0,43

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
HANG LUNG PROPERTIES LTD	HKD	149 000	187 851,40	0,36
HANG SENG BANK LTD	HKD	8 000	84 405,20	0,16
HENDERSON LAND DEVLOPMENT	HKD	24 000	66 884,52	0,13
HKG EXCHANGES AND CLEARING	HKD	15 573	483 622,33	0,93
HKT LTD	HKD	29 000	31 319,38	0,06
HONGKONG&CHINA GAS HKD0.25	HKD	201 924	139 922,77	0,27
SWIRE PACIFIC CL A	HKD	27 500	210 636,40	0,41
SWIRE PROPERTIES	HKD	98 000	179 424,78	0,35
TECHTRONIC INDUSTRIES CO LTD	HKD	500	5 391,20	0,01
THE LINK REIT	HKD	11 500	58 434,15	0,11
<b>TOTAL HONG-KONG</b>			<b>2 995 982,74</b>	<b>5,76</b>
<b>ILES CAIMANS</b>				
BUDWEISER BREWING CO APAC LT	HKD	108 200	183 304,83	0,35
CK HUTCHISON HOLDINGS LTD	HKD	22 500	109 113,19	0,21
GRAB HOLDINGS LTD - CL A	USD	35 700	105 019,01	0,20
SANDS CHINA LTD	HKD	400	1 059,12	
SITC INTL HOLDINGS	HKD	122 000	190 567,57	0,37
<b>TOTAL ILES CAIMANS</b>			<b>589 063,72</b>	<b>1,13</b>
<b>JAPON</b>				
ADVANTEST	JPY	1 200	36 721,10	0,07
AEON	JPY	13 700	275 380,84	0,53
AISIN CORPORATION	JPY	500	15 734,24	0,03
AJINOMOTO CO INC JPY50	JPY	7 900	274 151,57	0,53
ASAHI GROUP HOLDINGS	JPY	4 600	154 291,91	0,30
ASTELLAS PHARMA	JPY	2 800	30 114,83	0,05
BAYCURRENT CONSULTING-REGS	JPY	3 700	116 858,25	0,22
BRIDGESTONE CORP JPY50	JPY	11 000	409 798,42	0,79
CANON INC JPY50	JPY	8 650	199 751,21	0,39
CAPCOM CO LTD	JPY	4 800	139 504,98	0,27
CENTRAL JAPAN RAILWAY CO	JPY	5 500	125 746,36	0,25
CHUGAI PHARMACEUTICAL CO LTD	JPY	16 400	558 872,16	1,07
DAIFUKU	JPY	12 300	223 818,26	0,43
DAI-ICHI LIFE INSURANCE	JPY	100	1 908,65	
DAIICHI SANKYO	JPY	3 800	93 860,68	0,18
DAIKIN INDUSTRIES	JPY	1 600	234 600,66	0,45
DAI NIPPON PRINTNG JPY50	JPY	1 500	39 930,47	0,08
DAITO TRUST CONSTRUCTION CO LTD	JPY	1 800	187 739,22	0,36
DAIWA HOUSE INDS	JPY	20 300	553 212,55	1,06
DENSO CORP	JPY	11 000	149 253,64	0,29
DISCO	JPY	540	120 497,58	0,23
FAST RETAILING	JPY	1 900	424 094,16	0,81
FUJI ELECTRIC	JPY	5 700	220 676,83	0,42
FUJIFILM HOLDING	JPY	300	16 215,23	0,03
FUJI HEAVY INDUSTRIES	JPY	24 600	405 815,26	0,78

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FUJITSU JPY50	JPY	1 600	217 147,23	0,42
GLP J-REIT	JPY	71	63 635,49	0,12
HAMAMATSU PHOTONICS	JPY	8 400	310 793,57	0,60
HIKARI TSUSHIN INC	JPY	1 400	208 803,27	0,40
HITACHI CONSTRUCTION MACHINERY	JPY	800	19 020,16	0,03
HITACHI JPY50	JPY	9 400	609 836,69	1,17
HONDA MOTOR CO JPY50	JPY	49 400	461 982,65	0,88
HOYA PENTAX	JPY	5 100	573 408,39	1,10
HULIC CO LTD	JPY	37 500	353 207,13	0,68
INPEX - SHS	JPY	29 200	354 755,04	0,68
ISUZU MOTORS	JPY	14 800	171 451,90	0,33
JAPAN AIR LINES	JPY	8 700	154 009,31	0,29
JAPAN POST BANK COLTD	JPY	11 000	100 765,50	0,19
JAPAN POST INSURANCE COLTD	JPY	5 700	91 048,74	0,18
JFE HOLDINGS INC	JPY	600	8 372,67	0,02
KAJIMA CORP	JPY	2 700	40 587,84	0,08
KAO CORP	JPY	5 300	196 095,94	0,38
KAWASAKI KISEN KAISHA LTD	JPY	5 200	200 688,95	0,39
KDDI CORP	JPY	28 100	804 137,54	1,55
KEYENCE CORP	JPY	1 100	435 902,02	0,84
KIKKOMAN CORP	JPY	1 000	55 077,83	0,11
KINTETSU GROUP HOLDINGS CO	JPY	700	19 969,38	0,03
KIRIN HOLDINGS CO. LTD	JPY	9 400	123 886,20	0,24
KOMATSU JPY50	JPY	14 100	331 722,38	0,64
KUBOTA CORP	JPY	4 000	54 159,22	0,11
KYOWA KIRIN CO., LTD.	JPY	8 600	130 020,41	0,25
LASERTEC	JPY	560	132 783,87	0,26
MATSUMOTOKIYOSHI HLDGS.CO.LTD	JPY	4 300	68 493,88	0,14
MAZDA MOTOR CORP	JPY	40 500	393 606,47	0,76
MEIJI HOLDINGS CO LTD	JPY	1 100	23 500,26	0,04
MITSUBISHI ELECTRIC CORP	JPY	1 400	17 852,77	0,03
MITSUBISHI HC CAPITAL INC.	JPY	61 600	372 052,05	0,71
MITSUBISHI HVY IND JPY50	JPY	200	10 514,16	0,02
MITSUBISHI TOKYO FINANCIAL GROUP INC	JPY	103 900	802 978,12	1,54
mitsui & CO Y50	JPY	19 970	674 923,83	1,29
mitsui FUDOSAN CO JPY50	JPY	1 200	26 471,04	0,05
mitsui OSK LINES	JPY	15 200	437 984,18	0,84
MIZUHO FIN GROUP INC	JPY	19 940	306 871,97	0,59
MS&AD INSURANCE GROUP HOLDINGS	JPY	10 000	353 789,23	0,68
MURATA MFG CO	JPY	14 700	280 665,35	0,54
NEC CORP JPY50	JPY	3 200	170 451,65	0,33
NEC ELECTRONICS CORP	JPY	39 500	642 290,76	1,24
NINTENDO CO LTD	JPY	16 240	762 376,63	1,46
NIPPON PAINT CO LTD	JPY	4 400	31 997,96	0,06

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NIPPON STEEL AND SUMITOMO META	JPY	12 100	249 317,43	0,48
NIPPON TEL&TEL CP JPY50000	JPY	685 500	753 455,28	1,45
NIPPON YUSEN KK	JPY	17 200	479 594,28	0,92
NISSAN MOTOR CO	JPY	43 500	153 787,32	0,29
NISSIN FOODS HOLDINGS CO. LTD	JPY	8 820	276 876,88	0,53
NITTO DENKO CORP	JPY	3 700	249 011,23	0,48
NOMURA HOLDINGS INC	JPY	7 600	30 916,82	0,06
NOMURA REAL HLDG	JPY	1 400	33 124,52	0,07
NOMURA RESEARCH INSTITUTE LTD	JPY	1 000	26 161,01	0,05
OBAYASHI CORP	JPY	3 000	23 347,79	0,04
OBIC	JPY	2 340	362 658,20	0,70
ODAKYU ELECTRIC RAILWAY CO LTD	JPY	15 200	208 568,51	0,40
OLYMPUS CORP	JPY	21 100	274 652,65	0,53
ONO PHARMACEUTICAL	JPY	21 900	351 495,28	0,67
OPEN HOUSE	JPY	4 400	117 410,05	0,23
ORACLE CORPORATION JAPAN	JPY	2 500	173 354,17	0,33
ORIENTAL LAND CO	JPY	8 100	271 326,23	0,53
ORIX CORP	JPY	16 850	285 491,20	0,55
OSAKA GAS CO	JPY	300	5 636,00	0,01
OSAKA SECURITIES EXCHANGE	JPY	9 400	178 873,44	0,34
OTSUKA	JPY	2 800	103 830,06	0,20
OTSUKA HOLDINGS CO.	JPY	7 500	253 046,06	0,48
PANASONIC HOLDINGS	JPY	5 700	50 778,58	0,10
PAN PACIFIC INTERNATIONAL	JPY	1 000	21 459,56	0,04
RECRUIT HOLDINGS COLTD	JPY	19 600	745 565,20	1,44
SCSK	JPY	900	16 052,56	0,03
SECOM CO	JPY	3 100	200 819,72	0,39
SEKISUI CHEMICAL	JPY	13 500	175 036,68	0,34
SEKISUI HOUSE	JPY	22 400	447 542,74	0,86
SEVEN AND I	JPY	600	21 414,90	0,05
SHIMADZU CORP	JPY	6 800	170 997,70	0,33
SHIMANO INC	JPY	1 800	250 720,85	0,48
SHIN-ETSU CHEM CO JPY50	JPY	27 900	1 053 102,19	2,02
SHIONOGI & CO LTD	JPY	11 600	503 041,59	0,97
SHISEIDO CO	JPY	2 900	78 660,37	0,15
SHIZUOKA FINANCIAL GROUP	JPY	19 400	147 888,49	0,28
SMC CORP	JPY	700	338 300,59	0,65
SOFTBANK CORP	JPY	24 500	274 992,03	0,53
SOFTBANK GROUP CORP	JPY	3 800	152 547,84	0,29
SOMP JP NIPNKO	JPY	6 100	268 343,97	0,51
SONY GROUP CORPORATION.	JPY	8 650	739 962,36	1,42
SQUARE ENIX HOLDINGS CO LTD	JPY	2 500	80 744,45	0,16
SUMCO CORPORATION	JPY	6 100	82 281,51	0,16
SUMITOMO ELEC INDS JPY50	JPY	2 000	22 907,63	0,04

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GROUP INC	JPY	14 000	614 442,46	1,18
SUMITOMO MITSUI TRUST HOLDINGS	JPY	7 400	127 739,22	0,24
SUZUKI MOTOR CORP	JPY	3 900	150 093,77	0,29
SYSMEX CORP	JPY	900	45 114,83	0,08
T&D HOLDINGS INC	JPY	2 500	35 731,37	0,07
TAKEDA CHEM INDS JPY50	JPY	9 400	243 095,18	0,46
TERUMO CORP JPY50	JPY	4 800	141 525,90	0,27
TIS INC	JPY	7 400	146 668,79	0,28
TOKIO MARINE HOLDINGS	JPY	16 700	375 952,41	0,72
TOKYO ELECTRON JPY50	JPY	5 076	817 774,82	1,57
TOKYO GAS CO	JPY	18 800	388 328,66	0,74
TOPPAN INC	JPY	700	17 571,45	0,04
TOYOTA INDUSTRIES CORP	JPY	700	51 352,39	0,09
TOYOTA MOTOR	JPY	109 570	1 810 672,91	3,48
TOYOTA TSUSHO CORP	JPY	8 900	471 684,10	0,91
YAHOO JAPAN CORP	JPY	48 100	153 327,19	0,30
YAKULT HONSHA CO LTD	JPY	8 100	163 643,15	0,32
YAMAHA MOTOR CO	JPY	35 100	282 013,59	0,54
YASKAWA ELETRIC CORPORATION	JPY	4 900	184 109,47	0,35
YOKOGAWA ELECTRIC CORP	JPY	16 400	281 319,21	0,54
ZOZO,INC.	JPY	7 000	141 777,24	0,27
<b>TOTAL JAPON</b>			<b>33 957 672,72</b>	<b>65,23</b>
<b>NOUVELLE-ZELANDE</b>				
EBOS GROUP LTD	NZD	4 538	92 035,53	0,18
MERIDIAN ENERGY LTD	NZD	69 241	219 147,13	0,42
SPARK NEW ZEALAND	NZD	720	2 130,71	
XERO LTD	AUD	2 776	192 019,02	0,37
<b>TOTAL NOUVELLE-ZELANDE</b>			<b>505 332,39</b>	<b>0,97</b>
<b>SINGAPOUR</b>				
CYCLE & CARRIAGE LTD	SGD	9 100	185 592,11	0,35
DBS GROUP HOLDINGS LTD LOCAL	SGD	26 586	608 715,91	1,17
KEPPEL CORP. LTD	SGD	50 500	244 678,59	0,47
MAPLETREE COMMERCIAL TRUST	SGD	66 100	71 119,11	0,14
OVS CHIN BANKING NEW	SGD	19 064	169 841,01	0,33
SEA LTD-ADR	USD	2 400	87 675,60	0,17
SINGAPORE EXCHANGE LTD	SGD	33 900	228 369,65	0,44
SINGAPORE TELECOMMUNICATIONS	SGD	19 900	33 684,90	0,06
UNITED OVS BANK	SGD	11 637	226 886,41	0,44
<b>TOTAL SINGAPOUR</b>			<b>1 856 563,29</b>	<b>3,57</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>51 790 489,60</b>	<b>99,49</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>51 790 489,60</b>	<b>99,49</b>

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Indemnités sur titres prêtés			-29,54	
<b>Instruments financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
M-TOPIX (TOK) 0324	JPY	-22	-2 977,48	-0,01
OSE TOPIX FUT 0324	JPY	4	5 996,43	0,01
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>3 018,95</b>	
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>3 018,95</b>	
<b>TOTAL Instruments financier à terme</b>			<b>3 018,95</b>	
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	JPY	-473 250	-3 018,95	
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>-3 018,95</b>	
<b>Créances</b>			<b>90 308,71</b>	<b>0,17</b>
<b>Dettes</b>			<b>-110 144,56</b>	<b>-0,21</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>287 409,38</b>	<b>0,55</b>
<b>Actif net</b>			<b>52 058 033,59</b>	<b>100,00</b>

Part AMUNDI ACTIONS ASIE I	EUR	163,903	114 118,29
Part AMUNDI ACTIONS ASIE P	EUR	860 186,020	38,77

# OPCVM AMUNDI ACTIONS ASIE

## Annexe(s)

## Produit

# AMUNDI ACTIONS ASIE - I (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.  
FR0010187393 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 03/12/2023.

Document  
d'informations  
clés

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de AMUNDI ACTIONS ASIE, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF :** Actions internationales

**Objectifs:** En souscrivant à AMUNDI ACTIONS ASIE, vous investissez dans des actions des pays développés d'Asie (à savoir le Japon, l'Australie, Hong-Kong, Singapour et la Nouvelle-Zélande).

L'objectif est de réaliser sur 5 ans une performance supérieure à celle de son indice de référence, le MSCI Pacific (dividendes réinvestis), représentatif des principales valeurs cotées sur les places financières des pays développés d'Asie ou d'Asie-Pacifique, après prise en compte des frais courants.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne les entreprises dont le profil de croissance est estimé attractif ou qui sont sous-évaluées par le marché.

La répartition géographique et sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

La gestion active de ce fonds peut entraîner des frais de transaction significatifs qui auront un impact sur la performance.

L'OPC est géré activement en investissant essentiellement dans des OPC de gestion active. Par construction, les paris spécifiques propres à chaque OPC sous-jacent peuvent être atténués par la diversification des stratégies. Il en ressort que le fonds est plus proche de son indicateur de référence que les OPC dans lesquels il investit. Ainsi la proximité attendue avec l'indicateur de référence n'est pas la conséquence d'une contrainte

de gestion, mais de processus d'investissement visant à la diversification des risques.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS ASIE.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS ASIE.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 5 ans		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€3 860	€3 550
	Rendement annuel moyen	-61,4%	-18,7%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€8 440	€9 360
	Rendement annuel moyen	-15,6%	-1,3%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 180	€12 110
	Rendement annuel moyen	1,8%	3,9%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€13 570	€15 130
	Rendement annuel moyen	35,7%	8,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2017 et 29/07/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/04/2014 et 26/04/2019

## Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
<b>Coûts totaux</b>	€364	€974
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	3,7%	1,7%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,65% avant déduction des coûts et de 3,90% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	1,01% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	98,09 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,16% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	15,81 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée** : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure au plus tard un (1) Jour ouvrable avant le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS ASIE pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée** : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance** : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Produit

# AMUNDI ACTIONS ASIE - P (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.  
FR0010176891 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 03/12/2023.

Document  
d'informations  
clés

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de AMUNDI ACTIONS ASIE, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF :** Actions internationales

**Objectifs :** En souscrivant à AMUNDI ACTIONS ASIE, vous investissez dans des actions des pays développés d'Asie (à savoir le Japon, l'Australie, Hong-Kong, Singapour et la Nouvelle-Zélande).

L'objectif est de réaliser sur 5 ans une performance supérieure à celle de son indice de référence, le MSCI Pacific (dividendes réinvestis), représentatif des principales valeurs cotées sur les places financières des pays développés d'Asie ou d'Asie-Pacifique, après prise en compte des frais courants.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne les entreprises dont le profil de croissance est estimé attractif ou qui sont sous-évaluées par le marché.

La répartition géographique et sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

La gestion active de ce fonds peut entraîner des frais de transaction significatifs qui auront un impact sur la performance.

L'OPC est géré activement en investissant essentiellement dans des OPC de gestion active. Par construction, les paris spécifiques propres à chaque OPC sous-jacent peuvent être atténués par la diversification des stratégies. Il en ressort que le fonds est plus proche de son indicateur de référence que les OPC dans lesquels il investit. Ainsi la proximité attendue avec l'indicateur de référence n'est pas la conséquence d'une contrainte

de gestion, mais de processus d'investissement visant à la diversification des risques.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS ASIE.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS ASIE.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 5 ans		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€3 860	€3 550
	Rendement annuel moyen	-61,4%	-18,7%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€8 400	€9 150
	Rendement annuel moyen	-16,0%	-1,8%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 130	€11 820
	Rendement annuel moyen	1,3%	3,4%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€13 510	€14 790
	Rendement annuel moyen	35,1%	8,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2017 et 29/07/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/04/2014 et 26/04/2019

## Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
<b>Coûts totaux</b>	€413	€1 269
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	4,2%	2,3%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,66% avant déduction des coûts et de 3,40% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	1,51% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	146,84 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,16% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	15,81 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée** : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure au plus tard un (1) Jour ouvrable avant le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS ASIE pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée** : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance** : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :  
AMUNDI ACTIONS ASIE

Identifiant d'entité juridique :  
969500F7VABTYO6GD673

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: \_\_\_\_\_



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: \_\_\_\_\_



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **43,73 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **MSCI PACIFIC (VALO J / TX CHANGE BLOOMBERG 11H J / CALCUL JAPON)**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des

composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0,223 (D)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **-0,01 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0.221 (D) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de -0.01 (D).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion

Investissement s les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
BHP GROUP LTD	Matériaux	Métaux et mines.	Australie	3,53 %

d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du **01/01/2023** au **31/12/2023**

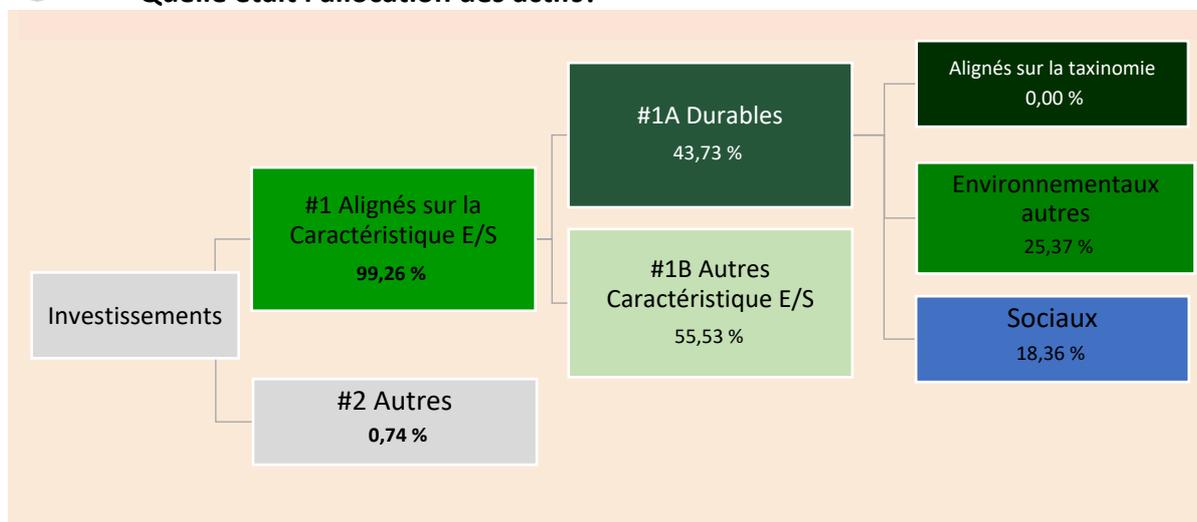
TOYOTA MOTOR CORP	Conso Cyclique	Automobiles & Composants	Japon	3,48 %
COMMONWEALTH BK AUST	Finance	Banques	Australie	2,42 %
AIA GROUP LTD	Finance	Assurance	Hong Kong	2,04 %
SHIN-ETSU CHEMICAL	Matériaux	Chimie	Japon	2,02 %
CSL LTD	Santé	Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie	Australie	1,72 %
TOKYO ELECTRON LTD	Technologies de l'info.	Semi-conducteurs & Equipement de fabrication	Japon	1,57 %
NAT AUSTRALIA BANK	Finance	Banques	Australie	1,56 %
KDDI CORP	Services de communication	Services télécom	Japon	1,55 %
MITSUBISHI UFJ FIN	Finance	Banques	Japon	1,54 %
NINTENDO CO LTD	Services de communication	Médias et Divertissement	Japon	1,47 %
NIPPON TELEGRAPH & TELEPHONE	Services de communication	Services télécom	Japon	1,45 %
RECRUIT HOLDINGS CO LTD	Industrie	Services professionnels	Japon	1,43 %
SONY GROUP CORP (JT)	Conso Cyclique	Biens de conso. durables & vêtement	Japon	1,42 %
MITSUI & CO LTD	Industrie	Biens d'équipement	Japon	1,30 %



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

### Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :**

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

<b>Secteur</b>	<b>Sous-Secteur</b>	<b>% d'actifs</b>
<i>Finance</i>	<i>Banques</i>	<i>11,92 %</i>
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Automobiles &amp; Composants</i>	<i>8,51 %</i>
<i>Industrie</i>	<i>Biens d'équipement</i>	<i>8,22 %</i>
<i>Matériaux</i>	<i>Métaux et mines.</i>	<i>6,27 %</i>
<i>Santé</i>	<i>Pharmacie, Biotech. &amp; Sciences de la Vie</i>	<i>5,88 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Assurance</i>	<i>4,78 %</i>
<i>Services de communication</i>	<i>Services télécom</i>	<i>4,48 %</i>
<i>Industrie</i>	<i>Transports</i>	<i>4,38 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Services financiers</i>	<i>3,71 %</i>

<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Semi-conducteurs &amp; Equipement de fabrication</i>	<i>3,52 %</i>
<i>Immobilier</i>	<i>Foncières / Développeurs immobiliers</i>	<i>3,45 %</i>
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Biens de conso. durables &amp; vêtement</i>	<i>3,42 %</i>
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Technologie, Matériel et équipement</i>	<i>3,26 %</i>
<i>Santé</i>	<i>Services &amp; Equipements de Santé</i>	<i>2,80 %</i>
<i>Services de communication</i>	<i>Médias et Divertissement</i>	<i>2,77 %</i>
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Logiciels &amp; Services Informatiques</i>	<i>2,71 %</i>
<i>Industrie</i>	<i>Services professionnels</i>	<i>2,61 %</i>
<i>Matériaux</i>	<i>Chimie</i>	<i>2,56 %</i>
<i>Immobilier</i>	<i>REITs</i>	<i>2,45 %</i>
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Alimentation, Boisson &amp; Tabac</i>	<i>2,41 %</i>
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Consumer Discretionary Distribution &amp; Retail</i>	<i>1,88 %</i>
<i>Énergie</i>	<i>Pétrole et Gaz</i>	<i>1,78 %</i>
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Consumer Staples Distribution &amp; Retail</i>	<i>1,60 %</i>
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Services à la consommation</i>	<i>1,57 %</i>

<i>Services publics</i>	<i>Services publics de gaz</i>	1,02 %
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Produits ménagers, hygiène et beauté</i>	0,53 %
<i>Services publics</i>	<i>Services publics d'électricité</i>	0,47 %
<i>Services publics</i>	<i>Producteurs indépendants d'électricité et d'électricité renouvelable</i>	0,42 %
<i>Autres</i>	<i>Autres</i>	0,00 %
<i>Forex</i>	<i>Forex</i>	-0,00 %
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	0,60 %



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 0,00 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup>?**

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

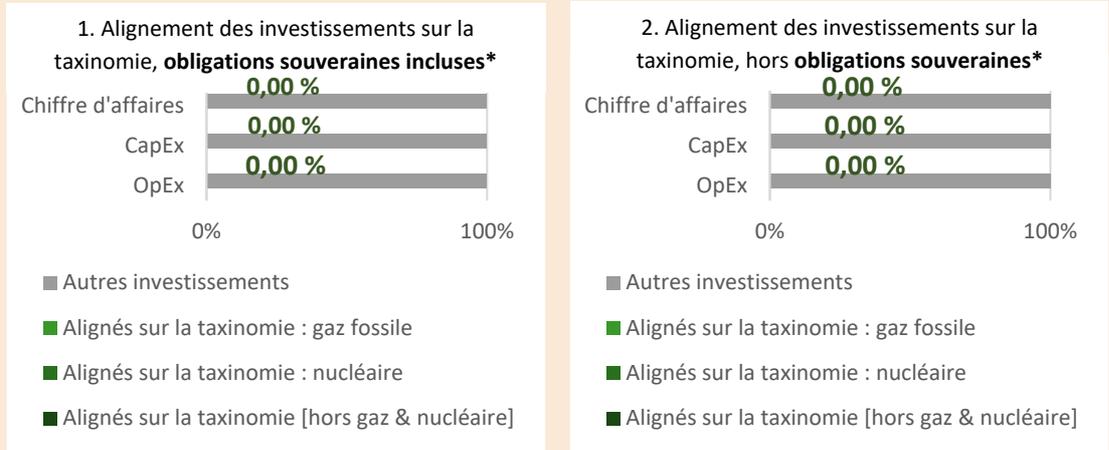
<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;

- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 31/12/2023, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,00 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxinomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.



● **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Le

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **25,37 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



### Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **18,36 %** à la fin de la période.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les indices de référence sont des indices permettant de

mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.  
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.  
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - [www.amundi.com](http://www.amundi.com)

**Amundi**  
ASSET MANAGEMENT